



**Mémoire présenté par  
Le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste**

**sur le**

**PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DE LA  
COLLINE PARLEMENTAIRE (PPU)**

**Juin 2009**

## **Introduction**

De manière à transformer ce PPU en un véritable outil de planification et d'intégration, le Conseil de Quartier Saint-Jean-Baptiste (CQSJB) vous suggère des propositions de modifications ou encore d'ajouts au Cahier des fiches thématiques du PPU de la colline Parlementaire.

### **Fiche 1**

#### **Le programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire et ses grandes voies d'accès : des orientations de planification à long terme pour un outil d'aide à la prise de décision**

Le CQSJB a un premier questionnement concernant la délimitation même de la zone d'application du PPU. D'abord, il est bon de préciser que l'essentiel de la colline Parlementaire fait partie intégrante du quartier Saint-Jean-Baptiste. On ne devrait pas minimiser l'importance du quartier qui abrite les voies d'accès à la zone principale d'intérêt du PPU, et qui offre des points d'intérêts qui peuvent contribuer au rayonnement de la cité gouvernementale tels que la rue Saint-Jean (artère commerciale), l'éclairage de l'Église Saint-Jean-Baptiste (monument historique classé) et son parvis. En effet, ceci permettrait d'obtenir une vision plus globale et intégrée de la réalité urbaine que l'on aspire à guider dans le cadre de cet ambitieux exercice.

De plus, il nous apparaît que l'imbrication serrée des fonctions (quartier traditionnellement multifonctionnel en plus d'être le lieu du pouvoir) sur la colline parlementaire doit être considérée pour déterminer le territoire d'application du PPU. Dans cette optique, il importe également de nous assurer que soit considérée davantage la fonction résidentielle du quartier Saint-Jean-Baptiste.

Cette précision permet de resituer les commentaires du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste concernant les liens visuels, physiques et fonctionnels entre le secteur de la colline Parlementaire et le reste du quartier Saint-Jean-Baptiste, lesquels visent à proposer une perspective davantage intégrée des enjeux urbains impliqués.

### **Fiche 2**

#### **La colline Parlementaire et ses grandes voies d'accès : un équilibre fragile entre son statut parlementaire national et un milieu à vocation mixte**

Le quartier Saint-Jean-Baptiste est un quartier ancien à caractère historique, malheureusement sans reconnaissance particulière au point de vue patrimonial. Il comporte pourtant plusieurs monuments et ensembles historiques classés, et par-dessus tout, il a conservé dans son faubourg Saint-Jean une grande homogénéité et une authenticité (type de bâtiments, caractéristiques architecturales, gabarit etc.).

La reconnaissance de la spécificité territoriale du secteur de la colline Parlementaire ainsi que du sous-secteur de la Cité parlementaire gagnerait à se faire en respectant l'héritage de l'ensemble du quartier Saint-Jean-Baptiste avec ses deux faubourgs. Lors de cet exercice de reconnaissance, une importance particulière gagnerait également à être accordée à la complémentarité des aménagements, des activités afin de créer une transition harmonieuse entre les différents secteurs et sous-secteurs. Quant à la densification, elle devra se réaliser cas par cas, avec des mécanismes de consultation publique appropriés, à l'échelle humaine et en respect du milieu environnant.

Le CQSJB propose également de favoriser un axe piétonnier sur la rue Claire-fontaine, compte tenu de l'exceptionnelle scénographie urbaine conjuguant les paysages intérieurs (perspectives intérieures et points focaux) du quartier et les percées visuelles sur la Basse-Ville et les Laurentides. Nous invitons le lecteur à se référer au *Concept d'aménagement de la Colline parlementaire*, (donner la référence qui et année). Dans ce document, la rue Claire-Fontaine est présentée comme un « axe vert » reliant le parc des plaines d'Abraham à la côte Badelard et au coteau Sainte-Geneviève via l'église Saint-Jean-Baptiste avec le projet d'un parvis agrandi complété par un escalier monumental faisant office de place publique entre les rues Saint-Gabriel / Lokwell et Saint-Jean. Le parvis a été réalisé et l'occasion serait exceptionnelle de concrétiser le projet de grand escalier et d'axe piéton dans cette rue.

### **Fiche 3**

#### **La silhouette urbaine de la colline Parlementaire**

Uniquesau Québec, les lieux de pouvoir de la colline partagent l'espace avec des quartiers d'habitation.

Bien qu'en accord pour garder une silhouette de la colline Parlementaire cohérente et uniforme, nous croyons pertinent d'ajouter:

- Que la hauteur ou le gabarit des bâtiments et des conciergeries devrait tenir compte du milieu environnant dans ses dimensions fonctionnelles et volumétriques;
- Qu'il faut favoriser une transition entre les anciens bâtiments et ceux projetés. Créer un milieu harmonieux qui tient compte des constructions existantes favorisant un développement par paliers ou par des pentes. Le but n'étant pas d'écraser l'humain par les masses architecturales et les ombres permanentes pas plus que celui de créer des corridors de vent. Les bâtiments doivent pouvoir se répondre entre eux et ne pas être en compétition;
- Qu'il est nécessaire de favoriser la pénétration de la lumière, la création de vues et de percées visuelles;
- Que l'îlot Saint-Vincent-de-Paul, l'îlot D'Aiguillon et l'îlot des soeurs de la charité soient développés en tenant compte de la topographie, de la trame et de la silhouette urbaine afin de ne pas écraser le site par des gabarits de construction trop imposants.

### **Fiche 4**

#### **Les sites potentiels de consolidation de la trame urbaine à vocation non résidentielle**

Pour tout projet d'importance en architecture et en aménagement urbain, le CQSJB propose que la Ville ouvre un concours d'architecture, qui selon l'importance du projet serait à l'échelle locale, nationale ou même internationale, de manière à favoriser les talents locaux tout en recherchant la meilleure solution.

Pour les sites qualifiés « critiques », des plans de construction, des concours d'architecture ainsi que des consultations publiques seraient obligatoirement à réaliser. Dans la plupart des cas, il nous semble que privilégier une mixité des usages contribuerait à un développement à échelle humaine, plus équilibré, ou il fait bon vivre. En complément des informations figurant dans le document de la Ville sur le PPU, voici quelques remarques pour les sites suivants :

##### Monastère des Dominicains

- favoriser des critères d'intégration des bâtiments anciens à la nouvelle annexe du Musée national des Beaux-Arts et en évaluer la faisabilité;
- intégrer des toitures végétalisées.

##### Îlot du Grand Théâtre

- respecter la trame urbaine en tenant compte des marges de recul et du gabarit des constructions; ajouter de toitures végétalisées ;
- Unifier visuellement le parc de l'Amérique française et l'esplanade face au Grand Théâtre;
- Revoir l'aménagement de cette zone fortement sollicitée par la circulation des autobus qui dans les faits, constitue un terminus « clandestin » pour le RTC. Si cette fonction de terminus devait être officialisée à cet endroit, les aménagements conséquents devraient être mis en œuvre.
- Favoriser plusieurs petits projets à usages mixtes plutôt que des développements de type « mastodontes ».

### Îlot Saint-Amable

- Les projets de densification et de piétonnisation de la rue Saint-Amable gagneraient à être priorités dans la section entre les rues Claire-fontaine et Turnbull en tenant compte des marges de recul et du gabarit des constructions;
- Intégrer des toitures végétalisées ;
- Dans la mesure où les besoins du Grand Théâtre ne s'orientent pas vers une expansion de ses locaux, pourquoi ne pas envisager la création de logements avec un rez-de-chaussée avec un usage commercial ou encore administratif.

### Îlot de Place Haute-Ville (hôtel Delta)

- Pour cet îlot, une mixité de fonctions (administratif, commercial et résidentiel) s'impose;
- La réunification des trois îlots doit se faire à la condition de construire au moins deux édifices en paliers du sud-est vers le nord-ouest. Ceci incluant un passage piétonnier intérieur ou extérieur inscrit en diagonale sur le site et faisant le lien physique et visuel entre le parc Berthelot et l'enclos paroissial St-Matthew (se servir du clocher de l'église St- Matthew comme élément signal);
- Imposer des toitures végétalisées pour les nouveaux bâtiments;
- Construire sur le stationnement derrière la Piazzetta;
- Enfouir les deux conteneurs situés près de l'enclos paroissial St-Matthew et même en ajouter afin d'élargir la collecte de matières recyclables comme par exemple la collecte des matières compostables;
- Mettre en œuvre de meilleurs aménagements pour faciliter, améliorer et favoriser la circulation piétonne dans ce secteur nord-sud.

Dans l'éventualité où ce site ferait l'objet d'une demande à la Ville pour un agrandissement du Centre des congrès de Québec, une réflexion, consultation publique devrait être réalisée notamment afin de réfléchir à l'impact sur la fonction résidentielle du quartier.

### Îlot Place Québec

- Agrandir le centre des congrès en investissant le 2 Place Québec;
- En ce qui concerne la construction d'une tour sur le basilaire de Place Québec, si cette construction s'avère incontournable, il faudrait qu'elle fasse la transition entre la tour du Hilton et le gabarit des édifices du côté sud de la rue Saint-Joachim et que, avant la construction, des mesures satisfaisantes en matière de transport en commun soient mises en place afin de limiter les impacts négatifs sur le quartier en matière de circulation et de stationnement.

### Îlot Dauphine

- La construction d'un nouvel édifice ne devra pas entraver les circulations piétonnières entre la Colline parlementaire et la place D'Youville.

### Îlot Saint-Vincent-de-Paul

L'îlot Saint-Vincent-de-Paul se situe à un endroit névralgique constituant la principale porte d'entrée de la Haute-Ville, ainsi qu'un lien de transit important et stratégique entre les quartiers avoisinant (Saint Roch, Saint-Jean-Baptiste, Vieux Québec et Vieux-Port). En ce sens, il est important :

- De prévoir une mixité des usages avec une forte coloration résidentielle. Le ou les bâtiments à construire doivent être en harmonie avec le site (coteau Sainte-Geneviève) et le gabarit des constructions devra respecter et s'intégrer aux bâtiments existants. Aussi, il devra y avoir un découpage des volumes qui rappelle le développement architectural traditionnel du coteau Sainte-Geneviève de même qu'une harmonie des volumes architecturaux entre les deux côtés du boulevard Honoré-Mercier. Le tout se réalisant dans le respect de la silhouette urbaine.
- Une attention particulière au traitement architectural des bâtiments nécessitera certainement un concours d'architecture d'envergure.

Au passage, le CQSJB propose d'ajouter trois sites à ceux figurant sur la fiche 4 du Cahier des fiches thématiques:

#### Sœurs de la Charité

Pour ce site, il est important de viser une implantation architecturale d'ensemble constituée sur trois îlots bordant le boulevard Honoré-Mercier. De manière plus précise, il faut :

- Favoriser l'implantation et l'intégration de résidences. Que les volumes et gabarits des nouveaux bâtiments respectent la topographie, la silhouette urbaine du coteau et le tissu architectural existant ;
- Éviter de masquer les bâtiments existants et d'écraser le site comme l'ont malheureusement fait les deux édifices du Bell. Une harmonie doit exister entre les deux côtés de la porte d'entrée à la Haute-Ville (boulevard Honoré-Mercier) que constitue le point d'arrivée de l'autoroute Dufferin à la Haute-Ville.

#### Îlot d'Aiguillon

- L'aménagement d'ensemble de cet îlot doit intégrer les éléments des lieux, respecter la topographie et l'architecture existante tout en considérant que le site est implanté sur la fin de la montée de la côte d'Abraham entre les rues Richelieu et d'Aiguillon. La topographie inclinée de l'endroit mériterait qu'un bâtiment – ou plusieurs en fractionnant le lot – soit divisé en plusieurs hauteurs décalées, ce qui aiderait à apprivoiser la pente pour une intégration plus harmonieuse.
- Le lien entre le gabarit traditionnel du faubourg Saint-Jean et le 888 de la rue Saint-Jean doit être considéré de même que du fait qu'il s'agit de l'une des portes d'entrée au faubourg Saint-Jean et que la rue d'Aiguillon est une artère principalement résidentielle.

#### Site de l'ancien hôpital Jeffery-Hale

- L'agrandissement du centre d'hébergement Le faubourg (avec ou sans services externes destinés à la communauté environnante) sur le terrain longeant la rue Turnbull doit être considéré.
- Comme plusieurs autres sites, il importe de respecter les gabarits et volumes existants de même que d'intégrer l'obligation de créer des toits végétalisés.
- Il faut également respecter l'intégrité de l'esplanade du Jeffery-Hale avec ses marges de recul en conformité avec les deux bâtiments classés monuments historiques situés à proximité.

### **Fiche 5**

#### **La colline Parlementaire : un héritage patrimonial à préserver**

Il semblerait approprié de sauvegarder les éléments patrimoniaux non classés. Le quartier a plus une valeur comme ensemble urbain que comme écrin anonyme destiné à mettre en valeur quelques rares et exceptionnels monuments historiques.

Le caractère patrimonial du quartier Saint-Jean Baptiste doit être préservé. Ainsi, il appert primordial de reconnaître certaines caractéristiques architecturales propres du quartier. Pour ce faire, il existe plusieurs outils d'aménagement (PIIA, PDAD etc.) qui peuvent aider à protéger certains éléments marquants tels que corniches, balcons, fenêtres, portes d'entrée, oriels, revêtements muraux et autres éléments décoratifs. À titre d'exemple, Montréal a développé plusieurs plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) pour le Plateau-Mont-Royal qui a été divisé en cinq unités de voisinage regroupant 53 secteurs distincts. Une mesure complémentaire serait de faire décréter une aire de protection autour des monuments ou ensembles classés tant au niveau provincial que fédéral.

Quant aux parcours à caractère patrimonial, il ne faut pas se contenter d'intervenir sur certains segments historiques tels que la Grande-Allée et des rues du Vieux-Québec. Ceux-ci doivent s'implanter à l'intérieur d'un plan d'ensemble du quartier Saint-Jean-Baptiste, c'est-à-dire, intégrer les principaux axes piétonniers naturels

de la ville aux points d'intérêt (patrimoniaux ou autres) des faubourgs Saint-Jean et Saint-Louis. Par le fait même, ces parcours doivent se brancher sur les autres réalités du centre-ville et offrir des choix de parcours en boucles qui, une fois regroupées ensemble, forment un tout des plus intéressants. Le but n'est pas de diriger les visiteurs vers l'extérieur du quartier, mais de les amener à découvrir les multiples facettes de la Colline Parlementaire, des faubourgs et des quartiers limitrophes (Vieux-Québec, Montcalm et Saint-Roch).

## **Fiche 6**

### **La colline Parlementaire : une destination culturelle**

La fiche 6 ne considère pas le quartier Saint-Jean Baptiste (se référer aux limites définies par la Ville de Québec et non pas aux districts électoraux municipaux) hors du secteur de la colline Parlementaire comme une destination culturelle intégrée puisque ses lieux de diffusion culturelle et de tourisme culturel ne se situent pas sur le territoire d'application du PPU mais seulement dans le « secteur de l'étude ».

Tel que souligné pour la fiche 1, le territoire d'application du PPU est fort discutable car il ne considère pas de manière intégrée les deux faubourgs du quartier Saint-Jean-Baptiste (Saint-Louis désigné par la colline Parlementaire et le faubourg Saint-Jean). Ce découpage erroné du PPU a ici un impact direct sur la manière d'aborder la « **colline Parlementaire comme une destination culturelle** ».

Rappelons que le quartier Saint-Jean Baptiste, hors secteur de la colline Parlementaire, en plus de l'église Saint-Jean Baptiste et du théâtre Périscope, a dans ses limites une partie des Plaines d'Abraham (parc national des champs de batailles) qui accueillent de nombreuses festivités et manifestations (Carnaval de Québec, Festival international des musiques militaires (avant le feu du manège militaire), Festival international d'été de Québec, les célébrations autour de la Saint-Jean-Baptiste, etc.), les trois tours Martello, de nombreuses plaques épigraphiques et commémoratives.

La colline parlementaire comme destination culturelisée se doit de considérer dans son entier le quartier Saint-Jean Baptiste, et tout particulièrement le faubourg Saint-Jean. Ce dernier a été inclus dans de nombreux circuits de visites touristiques ou a fait l'objet exclusif de circuits (par exemple, avec la collection Histoire de raconter et avec la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux). Sans qu'il soit nécessaire d'en faire un espace muséalisé, ce quartier avec ses deux faubourgs (Saint-Jean et la colline Parlementaire désigné aussi comme le faubourg Saint-Louis) mérite d'être visité pour ses qualités intrinsèques.

## **Fiche 7**

### **Les déplacements sur la colline Parlementaire**

Une grande majorité de citoyens, certains piétons à l'année et d'autres piétons occasionnels, utilisent le service transport en commun offert par le RTC. Un gel des coûts du billet et la gratuité des déplacements pour l'ensemble des étudiants changeraient nos habitudes de vie. Les familles reviendraient habiter et animer nos centres-villes. Ce qui accentuerait une densification planifiée de la ville sans pour autant compromettre la qualité de vie des quartiers centraux.

Enfin, les autoroutes deviendraient de moins en moins fréquentées et, dans certains cas obsolètes et vouées à la démolition. Beaucoup de citoyens redécouvrent une certaine qualité de vie à travers les déplacements actifs tout en améliorant leur santé. Pour les résidents des quartiers centraux, les modes de déplacements alternatifs favorisent l'accueil de plus de visiteurs et de travailleurs sans que cela devienne une expérience traumatisante.

Une ville où le piéton est roi, privilégiant les aménagements facilitant les déplacements piétonniers, le transport en commun ou le vélo. L'automobile au centre-ville n'est pas essentielle à la majorité des résidents, mais demeure utile d'où la viabilité de projet comme Communauto. Ville d'avenir, Québec s'est doté d'un plan d'aménagement intermodal intégrant des réseaux piétonniers et cyclables reliant les différents points centraux de la ville et facilitant le déplacement des usagers. Désormais, les rues et artères principales ont des dimensions plus réduites. L'implantation de voies partagées est une pratique de plus en plus courante. Elles

laissent place à des espaces piétonniers et les pistes cyclables sécuritaires où la végétation reprend peu à peu sa place pour le mieux-être des gens. On peut aussi penser, à titre d'exemple, à des villes comme Denver, aux États-Unis, où le transport en commun est complètement gratuit l'intérieur du centre-ville. Est-ce que cela pourrait être envisagé à Québec pour pallier aux densifications envisagées ?

L'aménagement et la consolidation de réseaux piétonniers et cyclables à l'intérieur du quartier Saint-Jean-Baptiste de même qu'entre les quartiers limitrophes constitue pour le CQSJB un objectif très important. D'ailleurs, pour la fiche 2, le CQSJB propose de favoriser un axe piétonnier sur la rue Claire-fontaine compte tenu de l'exceptionnelle scénographie urbaine conjuguant les paysages intérieurs (perspectives intérieures et points focaux) du quartier et les percées visuelles sur la Basse-Ville et les Laurentides.

Au même titre, les efforts de développement et de consolidation du transport collectif de l'objectif 18 de la fiche 7 doivent se poursuivre en modifiant le trajet de l'Écolobus de manière à couvrir autant le faubourg Saint-Louis que le faubourg Saint-Jean.

## **Fiche 8**

### **La colline Parlementaire et ses espaces publics**

Dans un quartier densément construit où les espaces publics (parcs et places publiques) sont rares, la récupération du moindre bout de trottoir au profit du piéton de même que la compensation de l'ensemble des espaces verts perdus lors de la construction de nouveaux bâtiments est une démarche essentielle.

Le réaménagement de tous les stationnements hors rue et à ciel ouvert est incontournable. En faire des espaces verts serait un idéal. Combiner les deux usages serait très intéressant grâce à l'utilisation des toitures végétalisées. Il en existe déjà plusieurs exemples à Québec.

Pourquoi ne pas réaménager en unifiant visuellement la place George V et le parc de la Francophonie, l'esplanade du Grand-Théâtre et le parc de l'Amérique française. Aussi, il serait intéressant de réaménager l'esplanade devant l'ancien hôpital Jeffery-Hale et la cour intérieure de l'édifice Marie-Guyart.

## **Fiche 9**

### **La colline Parlementaire : un milieu de vie**

Un milieu de vie complet implique qu'il y ait une présence de diverses fonctions dont celle du résidentielle. Tel que mentionné précédemment, de part le découpage du PPU, cette fonction est complètement évacuée de l'espace visé par le PPU. Il faudrait donc dans un premier temps revoir le découpage du PPU afin d'intégrer la fonction résidentielle (voir commentaires fiches 1). Il va sans dire, du résidentiel accessible pour toute la population.

En plus de « favoriser le passage au développement vert », ce qui semble un peu faible pour le CQSJB, il est important d'avoir des préoccupations trans-saisonniers quant à l'implantation et au gabarit des nouveaux édifices (vent, ensoleillement etc) et quant aux aménagements paysagers. Le tout en accord avec les principes de développement durable afin de lutter contre les îlots de chaleur. Pour ce faire, il faut imposer des toitures végétalisées pour tout nouveau bâtiment administratif, commercial ou résidentiel en plus de prévoir des mesures de rétention et de récupération des eaux de pluies.

En ce qui a trait aux édifices résidentiels et commerciaux, des programmes municipaux et gouvernementaux d'intervention sur les anciens et les nouveaux bâtiments ont grandement contribué à les modifier pour qu'ils soient plus éco énergiques et écologiques. Les toits verts et murs végétalisés sont devenus monnaies courantes. De grands efforts ont été accomplis sur l'isolation des bâtiments. Bien que la consommation d'eau par personne a diminué grâce aux électroménagers éco énergiques, l'eau de pluie est réutilisée pour les toilettes et l'arrosage des plantes extérieures. De plus, l'énergie d'un bon nombre de foyers est puisée à même le sol (géothermie) lorsque les panneaux solaires ne suffisent plus à fournir les périodes de forte demande ou pendant la saison des pluies.

La collecte sélective et le compostage sont devenus obligatoires pour tous. Non que cela soit imposé par la ville, mais le tarif de récupération des déchets au poids a changé nos habitudes. On consomme moins certes, mais la ville a finalement décidé d'imposer des restrictions plus sévères pour la collecte des déchets. Les déchets de table sont maintenant récupérés par la ville. Cependant, il ne faut pas que tous les systèmes de récupération deviennent des pollutions visuelles, une recherche sur l'implantation des conteneurs et autres objets devrait s'inspirer de l'expérience européenne.

## **Fiche 10**

### **La diversité des fonctions urbaines**

Le développement urbain du quartier Saint-Jean-baptiste est depuis toujours basé sur la mixité des fonctions et des classes sociales. Malgré la gentrification croissante que l'on peut observer au centre-ville, c'est un objectif qu'il faut continuer de poursuivre.

## **Conclusion**

Les équilibres sont fragiles dans le centre-ville comme celui de Québec. Ainsi, il nous apparaît important de considérer chaque projet de façon attentive et singulière, au cas par cas, en s'assurant des mécanismes permanents et crédibles de consultation. Toute densification doit impérativement s'intégrer dans une vision globale de l'ensemble du quartier au sein duquel elle s'insère, de même que s'accompagner d'un plan de transport en commun bonifier en conséquence. Quelle place aura la voiture et quelle place aura le piéton dans notre futur centre-ville? L'occasion est belle de planifier le développement en conséquence. Dans la plupart des cas, il nous semble que privilégier une mixité des usages contribuerait à un développement à échelle humaine, plus équilibré, ou il fait bon vivre.